

ASSEMBLEE NATIONALE

SIXIEME LEGISLATURE

SECRETARIAT GENERAL

Direction des Services Législatifs

Division des Séances et Huissiers

Section des Séances

Année 2023

Séance plénière du 29 / 6 / 2023

REPUBLIQUE TOGOLAISE

Travail-Liberté-Patrie

LOI N° _____

**AUTORISANT LA RATIFICATION
DE L'ACCORD DE COOPERATION ENTRE LES
GOUVERNEMENTS DES ETATS MEMBRES DE
L'UNION MONETAIRE OUEST-AFRICAINE ET
LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE
FRANCAISE**

Article 1^{er} : Est autorisée, la ratification de l'Accord de coopération entre les Gouvernements des Etats membres de l'Union Monétaire Ouest-Africaine (UMOA) et le Gouvernement de la République Française, signé à Abidjan en République de Côte d'Ivoire, le 21 décembre 2019.

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Délibéré et adopté le 29 juin 2023

La Présidente de l'Assemblée nationale



Yawa Djigbodi TSEGAN